

Engagement du Praticien Reiki

Le Reiki ne s'apparente à aucun ordre religieux ou mouvement spirituel dogmatique.

Praticien Reiki Usui

J'ai été formé au Reiki Usui par un maître enseignant qui peut prouver que sa lignée remonte à Mikao Usui, et qu'il a reçu pour chaque degré les initiations en direct, c'est-à-dire en présence de son formateur.

J'ai connaissance que pour adhérer à La Fédération de Reiki Usui en tant que praticien je dois avoir reçu toutes mes formations en présence de mon enseignant et j'ai respecté les délais entre les niveaux de formation :

- Entre le 1^{er} degré et le 2^{ème} degré (praticien) : 3 mois minimum.
- Entre le 2^{ème} degré et le 3^{ème} degré (ou 3A) (maître praticien) : 9 mois minimum.

Dans le cas où je voudrais accéder au degré supérieur de maître enseignant, je devrai respecter le délai d'enseignement :

- Entre le 3^{ème} degré et le 4^{ème} degré (ou 3B) (maître enseignant) : 12 mois minimum.

Je me tiens régulièrement informé de l'évolution dans mon domaine, et si nécessaire je complète ma formation. Je reste libre dans le choix de mon enseignant quel que soit le degré d'enseignement.

Je respecte tout praticien et enseignant Reiki quelle que soit sa lignée ou son affiliation.

Je respecte la médecine conventionnelle, les autres méthodes d'accompagnement, leurs praticiens et leurs enseignants.

Je respecte les symboles que j'ai reçus à partir du 2^{ème} degré.

Quel que soit mon niveau de formation Reiki je ne suis pas un thérapeute, je ne suis pas apte à faire un diagnostic et/ou à intervenir sur une prescription médicale. J'encourage la personne à poursuivre son traitement quel qu'il soit. Seul le médecin peut diagnostiquer, soigner, établir un traitement médical, le suspendre ou l'arrêter. Je dirige toute personne qui semblerait avoir besoin de soins psychologiques et/ou médicaux vers un professionnel de santé compétent.

Je ne présente pas le Reiki comme une panacée universelle, mais comme un outil énergétique d'accompagnement, d'ouverture et d'évolution personnelle.

Si je suis amené à pratiquer sur des tierces personnes je garde confidentielles les informations reçues de la personne en demande, quelle qu'en soit la nature. Dans le cas où des informations concernant les coordonnées et/ou l'état civil de cette personne seraient contenues dans un fichier, je m'engage à en faire la déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

J'ai conscience de l'importance de travailler sur moi. Je m'engage donc à :

- Être en accord et travailler dans l'expression totale des idéaux de Mikao Usui Sachant qu'ils représentent une part essentielle de l'enseignement du Reiki. Je m'efforce de les appliquer au quotidien, que ce soit dans ma vie personnelle ou professionnelle.

- Œuvrer à ma propre évolution personnelle et à mon processus d'auto guérison afin d'intégrer totalement l'essence du Reiki dans mes actions quotidiennes tant au niveau personnel que professionnel.
- Me perfectionner dans ma pratique du Reiki, et toujours travailler avec honnêteté, respect, conscience, amour et humilité.

Séances

Le Reiki se pratique dans un endroit adapté et se donne par imposition des mains, avec ou sans contact physique, sur un receveur habillé, les vêtements ne gênant aucunement la pratique ou son efficacité.

Je respecte les bonnes mœurs et je ne demande jamais au receveur des actions contraires à la morale. Je ne fais pas de commentaires et je n'ai pas de relation d'ordre sexuel avec la personne. Je cesse toute relation professionnelle si une telle relation venait à se développer.

Le cadre d'une communication sur la nature, le potentiel, les limites, la durée et le déroulement d'une séance de Reiki nécessite une complète transparence.

Je ne pratique jamais le Reiki à distance à l'insu d'une personne.

Je peux conseiller un nombre de séances nécessaires mais sans les imposer, la personne est libre de poursuivre ou d'interrompre le travail entrepris avec le praticien.

Je suis tenu au secret professionnel.

Je suis informé qu'en tant que non professionnel ma pratique tarifée peut m'exposer à des sanctions légales selon le pays dans lequel je pratique. Dans le cas où ma pratique se fait dans un cadre professionnel je m'engage à pratiquer une publicité juste, en accord avec les valeurs du Reiki. J'informe clairement des tarifs pratiqués pour les séances et je me conforme aux règles légales et fiscales du pays dans lequel je pratique.

Enseignement Reiki

Les règles du praticien s'appliquent au maître enseignant.

Maître enseignant Reiki j'ai reçu ma formation à tous les degrés de Reiki Usui en direct et je peux prouver que ma lignée remonte à Mikao Usui. J'ai reçu les compétences pour enseigner tous les degrés jusqu'à la maîtrise.

J'ai connaissance que pour adhérer à la Fédération de Reiki Usui je dois former en présence et respecter les délais entre les niveaux de formation, tant pour mon propre parcours que pour celui de mes élèves :

- Entre le 1^{er} degré et le 2^{ème} degré (praticien) : 3 mois minimum.
- Entre le 2^{ème} degré et le 3^{ème} degré (ou 3A) (maître praticien) : 9 mois minimum.
- Entre le 3^{ème} degré et le 4^{ème} degré (ou 3B) (maître praticien-enseignant) : 12 mois minimum.

Je suis informé qu'exercer en tant qu'enseignant sans statut professionnel m'expose à des sanctions légales selon le pays dans lequel je pratique. Dans le cas où ma pratique se fait dans un cadre professionnel j'informe clairement des tarifs pratiqués et me conforme aux règles légales et fiscales du pays dans lequel je pratique.

Je donne toutes les précisions concernant les formations (contenu, durée etc.).

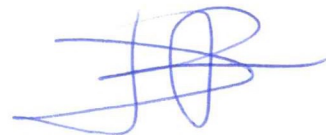
Je laisse à mes clients, receveurs ou élèves, une entière liberté dans le choix de leur praticien ou de leur maître enseignant. Je respecte la liberté de l'élève de choisir le maître enseignant quel que soit le niveau de formation.

J'encourage en permanence les praticiens à se traiter eux-mêmes, les encourage et les aide dans leur évolution personnelle, ainsi que dans le développement de la pratique du Reiki.

Je respecte les lois et les règlements sur la propriété intellectuelle. J'ai connaissance du fait que la diffusion ou l'utilisation d'articles, de visuels et de matériels pédagogiques provenant de La Fédération de Reiki Usui ou d'un autre Maître de Reiki ne sont autorisées qu'avec leur accord explicite.

05/10/2017

Lu et approuvé



Estelle Tournais